



## Honoraires de transaction TTC à la charge du vendeur

Prix de vente	Biens et droits immobiliers, fonds de commerces
Inférieur à 50 000 €	5 000 € TTC
De 50 001 à 70 000 €	6 000 € TTC
De 70 001 à 90 000 €	6 500 € TTC
De 90 001 à 150 000 €	7 % TTC
De 150 001 à 250 000€	6,5 % TTC
De 250 001 à 500 000€	6 % TTC
A partir de 500 001 €	5 % TTC

Dans le cadre d'un mandat de recherche à la charge de l'acquéreur	Se référer au tableau des honoraires ci-dessus.
Commercialisation de programmes neufs	Contrat de commercialisation négocié en fonction de la mission confiée
Terrains constructibles	10% TTC
Stationnements seuls	Forfait de 2500€ TTC

## Avis de valeur et expertise

Avis de valeur	Forfait par prestation de 210 € TTC. Remboursement du forfait si transaction du bien estimé réalisée par notre Agence.
Rapport d'Expertise Certifié	Sur devis

**En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.**

Les honoraires affichés sur ce barème doivent être « effectivement pratiqués » (l. de l'article 2 - Arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs) à l'issue des transactions réalisées par l'intermédiaire du professionnel.

**Orpi Patrimoine Immobilier – 508 Avenue du Général Charles de Gaulle, 83300 DRAGUIGNAN**  
S.A.R.L au Capital de 15.000,00€ / RCS DRAGUIGNAN 833 293 483 00016 / Carte professionnelle T n° 8302 2018 000 023 973 délivrée par la CCI du Var / Garantie GALIAN 89 Rue de la Boétie, 75008 PARIS

Honoraires au 28/01/2019 Mandat n°65

La délivrance d'une note est obligatoire.